YERRES

Services Techniques
N° tél. : 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/DM/EB

ARRETE N° 98-3
(série A)

OBJET : ARRETE PORTANT OUVERTURE DE L'UNITE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DU CENTRE HOSPITALIER GILLES DE CORBEIL

Le Maire de la Commune de YERRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2131.1 et suivants relatifs aux pouvoirs de Police du Maire (articles L. 2211-1 à L.2212-5).

VU le Code de la construction et de l'habitation, 2ème partie, livre 1er, dispositions générales, Titre 2, sécurité et protection contre l'incendie, Titre 5, contrôle et dispositions pénales,

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 1995 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le procès-verbal de la réunion de la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public qui s'est tenue le 13 novembre 1997.

CONSIDERANT que cette commission a émis un avis favorable à l'ouverture de l'Unité clinique psychiatrique du centre hospitalier Gilles de Corbeil.

ARRETE

Article 1er : L'Unité clinique psychiatrique du centre hospitalier Gilles de Corbeil est ouverte au public.

Article 2 : Cet arrêté sera notifié directement à l'exploitant, soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne (Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement d'Evry, chargé du contrôle de légalité).

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, Monsieur le Chef de corps de la Police Municipale de la commune de Yerres, Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Brunoy Val d'Yerres, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerres, le 14 janvier 1998

REÇU LE
30 JAN. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 12 - FAX : 69 48 95 69